

**Registre des délibérations
du Conseil Municipal**

Nombre de
conseillers élus :
27

Séance du 26 mars 2019

Nombre de
conseillers en
fonction : 26

Sous la présidence de Monsieur BOLTZ Stéphane, Maire

Nombre de
conseillers
présents : 23

Présents

- Mesdames ASSIOMA-COSTA Eliane, LUCCHINA Carine, THOMAS Ornella, TOSCANI Annarita, IFFLI Emmanuelle, LEICHTNAM Marianne, MALNATI Laurence, MALRAISON Evelyne, MASCHIELLA Karine, Mme LICATA Angèle.
- Messieurs, BOLTZ Stéphane, DERIU Clément, IACUZZO Hugues, VEZAIN Philippe, WEISS Frédéric, BIASINI François, GARZIA Oreste, BETOU Denis, CECERE Antoine, CLAUSE Jean-Claude, CINGOLANI Damien, HOENEN Daniel, TINTANET-DANGLA Jérôme.

- Membres du Conseil Municipal absents excusés, ayant accordé une procuration
Mme BARBIER Estelle donne procuration à M. BOLTZ Stéphane.
M. ZELLER Cédric donne procuration à Mme THOMAS Ornella.
- Membres du Conseil Municipal absents non excusés :
Mme PEPLINSKI Céline

Secrétaire de séance : Mme THOMAS Ornella

L'an deux mille dix-neuf , le 26 mars, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie de CLOUANGE, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. BOLTZ Stéphane, Maire en exercice.

Convocation transmise le 20 mars 2019.



Approbation de la séance du 06 Mars 2019

Sur rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 6 Mars 2019, tel que présenté.

Votants : 25	
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

INFORMATION

Lors de la séance du 28 janvier dernier, Monsieur le Maire a informé l'assemblée de la démission de M GENTILE Michel.

Il a rappelé à cet effet que l'administration procédait aux démarches réglementaires pour désigner un remplaçant.

Suite aux désistements successifs de Mme CAIANI Gilberte ; M CECCONI Alexandre, Mme BERTONI Marie, et M DOS SANTOS Jean Paul, la liste CRV est désormais épuisée.

En application de l'article L.270 du Code électoral, le nombre de membre au conseil sera désormais de 26.

M le Sous-Préfet en a été informé par lettre du 15 mars 2019.

Ordre du jour n° 1

D2019-17

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019 (Taxe d'habitation / taxes foncières)

Monsieur le Maire propose d'élaborer le budget 2019, sur les bases d'imposition communiquées par les Services Fiscaux, en maintenant les taux identiques à ceux appliqués l'année précédente.

Il rappelle également que la commune n'a plus vocation à approuver le taux de CFE, suite au passage en FPU (fiscalité unique professionnelle)

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- ✓ **FIXE** les taux d'impositions 2019, comme suit :

- Taxe d'habitation : 19.09 %
- Foncier bâti : 14.17 %
- Foncier non bâti : 75.48 %

Votants : 25	
Pour	25
Contre	0
Abstention	0



VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil, le détail du Compte Administratif 2018, conforme au compte de gestion de M. KINDERSTHUT Marc, Inspecteur Divisionnaire Hors classe des Finances Publiques de ROMBAS.

Le compte Administratif 2018 fait apparaître les résultats suivants :

➤ Section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	861 041,70 €	013 Atténuation de charges	31 612,62 €
012 Charges de personnel	1 341 835,68 €	70 Produits des services	102 666,80 €
65 Autres charges de gestion	344 444,77 €	73 Impôt et taxes	1 841 014,23 €
66 Charges financières	60 692,73 €	74 Dotations	1 158 777,02 €
042 Opérations d'ordre	238 529,30 €	75 Autres produits de gestion	113 363,60 €
014 Atténuation de pdt	193 337,70 €	76 Produits financiers	72,96 €
67 Charges exceptionnelles	2 709,00 €	77 Produits exceptionnels	119 224,84 €
		042 Opérations d'ordre	2 270,00 €
002 Déficits année antérieure	- €	002 Excédents Année antérieure	160 777,75 €
	3 042 590,88 €		3 529 779,82 €

Résultat de fonctionnement 2018 (Excédentaire)	487 188,94 €
--	---------------------

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
20 Immo Incorporelles	5 410,81 €	13 Subv. d'investissement	95 776,01 €
21 Immo corporelles	61 295,22 €	20 Immo Incorporels	- €
23 Immo en cours	377 285,97 €	10 Dotations Fonds divers	99 441,91 €
16 Remboursement emprunts	177 643,72 €	040/041 Opérations d'ordre	238 529,30 €
27 Autres immo financières		Opération pour compte de tiers	76 421,57 €
040/041 Opérations d'ordre	2 270,00 €	1068 excédents fonct, capitalisés	178 934,43 €
Opération pour compte de tiers	76 421,57 €	165 Dépôts et cautionnements	590,00 €
001 Déficits année antérieure		001 Excédents Année antérieure	43 725,57 €
	700 327,29 €		733 418,79 €

Résultat d'Investissement 2018 (Excédentaire)	33 091,50 €
---	--------------------

➤ Résultat Net de clôture 2018 :

RESULTAT DE CLÔTURE 2018	Excédentaire
	520 280,44 €



Le Conseil Municipal, sous la présidence de M^{me} THOMAS Ornella, 1^{ère} Adjointe au Maire, délibérant sur le Compte Administratif 2018, dressé par M. BOLTZ, après avoir obtenu des précisions sur certains articles et après que Monsieur le Maire a quitté la salle des délibérations pour le vote de ce point,

- ✓ **APPROUVE** le Compte Administratif 2018, tel qu'il a été présenté.

Votants : 25	
Pour	24
Contre	0
Abstention	1

Ordre du jour n° 3

D2019-19

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2018

Après lecture du Compte Administratif de l'exercice 2018, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal, le Compte de Gestion du « Budget principal », pour l'exercice 2018, présenté par M. KINDERSTHUT Marc, Inspecteur Divisionnaire, Hors classe des Finances Publiques de ROMBAS.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal,

- ✓ **APPROUVE** la concordance entre les deux documents ;
- ✓ **DECLARE** que le Compte de Gestion 2018 dressé par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Votants : 25	
Pour	24
Contre	0
Abstention	1

Ordre du jour n° : 4

D2019-20

AFFECTATION DU RESULTAT 2018

Monsieur le Maire rappelle que la mise en œuvre de l'instruction comptable M14, contraint les collectivités locales à se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice qui s'achève, avant la reprise de celui-ci dans le Budget Primitif de l'exercice suivant.

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2018, le Conseil Municipal,

- ✓ **APPROUVE** l'affectation du résultat 2018, comme suit :



RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT		RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT	
Dépenses Réelles 2018	3 042 590,88 €	Dépenses Réelles 2018	700 327,29 €
Recettes Réelles 2018	3 369 002,07 €	Recettes Réelles 2018	689 693,22 €
Excédent réel 2018	326 411,19 €	Déficit réel 2018	- 10 634,07 €
Excédent 2017 reporté :	160 777,75 €	Excédent 2017 reporté :	43 725,57 €
Résultat cumulé 2018	487 188,94 €	Résultat cumulé 2018	33 091,50 €
RESULTAT NET DE CLOTURE 2018			520 280,44 €
Restes à réaliser	Dépenses :	747 328 €	Déficit RàR : - 58 934 €
	Recettes :	688 394 €	

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	
↳ A L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (report au compte de recette - section investissement - article 1068)	30 000,00 €
↳ A L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (report nouveau - article 002 – en recette)	457 188,94 €
↳ A L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE (report nouveau - article 001 – en recette)	33 091,50 €

Votants : 25	
Pour	24
Contre	0
Abstention	1

Ordre du jour n° : 5

D2019-21

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Mme THOMAS Ornella, adjointe au Maire présente à l'assemblée, le Budget Primitif 2019 :

☞ Le budget est voté par nature au niveau des chapitres en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.
Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 5 057 627 € (Nouvelles propositions et restes à réaliser compris)

☞ Les taux : Sans augmentation des taux des taxes locales votées en 2018, appliqués sur les bases notifiées par les services des impôts.
La CFE est transférée au profit de la CCPOM depuis, suite à la mise en place de la FPU



- Taxe d'habitation : 19.09 %
- Foncier bâti : 14.17 %
- Foncier non bâti : 75.48 %

☞ En reportant les résultats 2018 :

- Excédents de fonctionnement 2018 : 457 188.94 € (Art 002- Recette)
- Excédents d'investissement 2018 : 33 091,50 € (Art 001 – Recette)
- Excédents de fonctionnement capitalisés : 30 000 € (Art 1068)

☞ La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 3 397 994 € en tenant compte du virement à la section d'investissement (art 023)

Après avoir obtenu des précisions sur certains articles et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ✓ **APPROUVE** le budget primitif 2019, tel qu'il a été exposé et annexé à la présente délibération

Votants : 25	
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

Ordre du jour n° 6

D2019-22

REGIME INDEMNITAIRE DES REGISSEURS DE RECETTES OU D'AVANCES

- *Vu l'instruction codificatrice du 21 avril 2006 relative aux régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités et des établissements publics locaux ;*
- *Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;*

Monsieur le président rappelle à l'assemblée qu'une indemnité de responsabilité peut être attribuée aux régisseurs de recettes et aux régisseurs d'avances et que les taux de l'indemnité sont fixés par délibération dans la limite des taux en vigueur pour les régisseurs des collectivités locales.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, des membres présents et représentés

- ✓ **ALLOUE l'indemnité** de responsabilité aux régisseurs titulaires aux taux prévus par l'arrêté du 28 mai 1993 modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ; en fonction du montant moyen des recettes ou dépenses mensuelles
- ✓ **PRECISE** qu'une indemnité de responsabilité pourra, le cas échéant, être allouée aux régisseurs suppléants dans les conditions prévues par l'instruction du 21 avril 2006.



- ✓ **CHARGE** Monsieur le président d'arrêter les montants individuels à verser aux agents concernés.

Votants : 25	
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

Ordre du jour n° 7

D2019-23

SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES – RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Mme TOSCANI, Adjointe au Maire, chargée de la Culture informe l'assemblée que dans le cadre des projets culturels menés par la bibliothèque, la commune envisage d'acquérir des livres, ouvrant droit à une aide du Département de la Moselle, au titre des « Ressources documentaires ».

Le projet est établi selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- **DEPENSES** : Acquisitions de livres 800 € HT
- **RECETTES** : Ressources documentaires –
Département de la Moselle (40 %) : 400 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, des membres présents et représentés

- ✓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel, tel que présenté ci-dessus
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les aides auprès du Département de la Moselle,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes à intervenir pour la réalisation de ce projet,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires à l'opération, au budget primitif 2019.

Votants : 25	
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

Ordre du jour n° 8

D2019-24

AVIS SUR L'APPROBATION DU PLU DE LA VILLE DE ROMBAS

- *Vu les articles L.153 616 et L.153-17 du code de l'urbanisme*
- *Vu la délibération du Conseil Municipal de Rombas du 26 février 2019.*

La loi ALUR du 24 mars 2014 prévoit le remplacement de POS par les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) afin de mieux appréhender le volet environnemental.



A l'effet de s'adapter à cette évolution réglementaire, le Conseil Municipal de Rombas, a délibéré le 18 juin 2015 en faveur d'une révision du POS valant transformation en PLU.

Le projet de PLU a ensuite été arrêté, par délibération du 26/02/2019, tel qu'annexé.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, des membres présents et représentés

- ✓ **EMET** un avis favorable sur le PLU de la ville de ROMBAS, tel que présenté.

Votants : 25	
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

Ordre du jour n° 9

D2019-25

ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEROGATOIRE D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a par délibération du 19 Décembre 2018, fixé le montant définitif des attributions de compensation de fonctionnement conformément au rapport de la CLECT précédemment adopté.

Par ailleurs, le Conseil Communautaire a également proposé aux communes concernées, en accord avec le rapport de la CLECT, d'instituer une attribution de compensation dérogatoire en Investissement. En effet, l'article 81 de la loi de finances rectificative pour 2016 permet d'imputer une partie du montant de l'attribution de compensation en section d'investissement.

Pour la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle cela concerne les travaux d'Investissement réalisés par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Orne auquel la CCPOM a transféré sa compétence Assainissement (y compris la compétence eaux pluviales). Seules 6 communes sont concernées, il s'agit d'Amnéville, Clouange, Moyeuvre-Grande, Moyeuvre-Petite, Rombas et Rosselange.

La possibilité offerte par la loi de fixer des attributions de compensation selon cette procédure dite « dérogatoire » se trouve conditionnée par l'adoption de délibérations concordantes du conseil communautaire statuant à la majorité des deux tiers et des conseils municipaux des communes membres intéressées.



Il est proposé de retenir les montants suivants pour l'année 2018 :

COMMUNES	AC INVESTISSEMENT DEFINITIVE 2018 (Versée par les communes)
AMNEVILLE	68 500,00
CLOUANGE	10 000,00
MOYEUVRE-GRANDE	23 000,00
MOYEUVRE-PETITE	12 000,00
ROMBAS	48 750,00
ROSSELANGE	67 000,00

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, des membres présents et représentés

- ✓ **ARRETE** le montant de l'attribution de compensation dérogatoire d'investissement pour l'année 2018, tel qu'exposé.

Votants : 25	
Pour	25
Contre	0
Abstention	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 Heures 28

Procès-verbal relatif aux délibérations n° D2019-17 à D2019-25

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Stéphane BOLTZ



<i>ASSIOMA-COSTA Eliane</i>		<i>CECERE Antoine</i>	
<i>BARBIER Estelle</i>	<i>Absente</i>	<i>LEICHTNAM Marianne</i>	
<i>BETOU Denis</i>		<i>LICATA Angèle</i>	
<i>BIASINI François</i>		<i>LUCCHINA Carine</i>	
<i>CINGOLANI Damien</i>		<i>MALNATI Laurence</i>	
<i>CLAUSE Jean-Claude</i>		<i>MALRAISON Evelyne</i>	
<i>DERIU Clément</i>		<i>PEPLINSKI Céline</i>	<i>Absente</i>
<i>HOENEN Daniel</i>		<i>TINTANET- DANGLA Jérôme</i>	
<i>GARZIA Orest</i>		<i>THOMAS Ornella</i>	
<i>TOSCANI Annarita</i>		<i>VEZAIN Philippe</i>	
<i>MASCHIELLA Karine</i>		<i>WEISS Frédéric</i>	
<i>IACUZZO Hugues</i>		<i>ZELLER Cédric</i>	<i>Absent</i>
<i>IFFLI Emmanuelle</i>			

